

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : MSAN2428885V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel* de la République française en application des articles 8, 11 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

- Etablissement départemental public d'accompagnement médico-social (EDPAMS) Jacques Sourdille (Ardennes), un emploi de directeur des ressources humaines ;
- EHPAD et foyer résidence du Coteau, du Perreux, de Coutouvre et de Montagny (direction commune) (Loire), un emploi de directeur adjoint ;
- Maison de l'enfance (Loiret), un emploi de directeur adjoint ;
- le centre hospitalier régional universitaire de Nancy, les centres hospitaliers « Saint-Charles » de Toul, de Pont-à-Mousson, « Saint-Jacques » de Dieuze (Moselle), le centre hospitalier intercommunal de Pompey Lay Saint-Christophe et les EHPAD « Saint-Charles » de Vezelize, « Saint-Dominique » de Mars-La-Tour et « Jean-François Fidry » de Labry (direction commune) (Meurthe-et-Moselle), 2 emplois :
 - un emploi de directeur adjoint au sein du département ville – médico-social hôpital en charge de la direction déléguée d'un EHPAD ;
 - un emploi de directeur adjoint au sein du département ville – médico-social hôpital, en charge de la direction déléguée de l'EHPAD les « Hêtres » de Faulx ;
- Etablissement public de santé mentale (EPSM) du Morbihan (Morbihan), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle médico-social de l'EPSM ;
- centre départemental de l'enfance de la Moselle de Metz (Moselle), un emploi de directeur adjoint (site de Metz) ;
- EHPAD « Mon Repos » de Lezoux et EHPAD « Groisne Constance » à Culhat (direction commune) (Puy-de-Dôme), un emploi de directeur adjoint ;
- centre hospitalier d'Erstein, centre hospitalier d'Erstein Ville, EHPAD « Résidence et Clos de l'Ilmmatt » de Benfeld, EHPAD « L'Orchidée » de Rhinau (direction commune) (Bas-Rhin), un emploi de directeur adjoint de la filière gériatrique, directeur délégué des EHPAD de Benfeld et de Rhinau ;
- service départemental d'accueil d'urgence de l'enfance du département de Seine-et-Marne (pôles de Meaux, Rubelles et Provins) (Seine-et-Marne), un emploi de directeur adjoint du pôle de Provins ;
- Etablissement public médico-social autonome (EPMS) de l'Ourcq (Seine-et-Marne), un emploi de directeur adjoint en charge des finances, des travaux et de la logistique ;
- centre hospitalier intercommunal Castres-Mazamet et centre hospitalier Revel (direction commune) (Tarn), un emploi de directeur-adjoint en charge de la direction déléguée du centre hospitalier de Revel et de l'opération de reconstruction de cet établissement en lien avec la direction achats-travaux du CHIC Castres Mazamet ;
- centre hospitalier intercommunal Brignoles – Le Luc, l'EHPAD de Flassans sur Issole et l'EHPAD de Besse sur Issole (direction commune) (Var), un emploi de directeur délégué en charge du site du Luc et de La Source, et de l'EHPAD de Flassans Besse en charge de la filière médico-sociale du CHIBLL ;
- DIMEP 87, l'EMESD à Isle, l'EMSP à Saint Junien et l'institut Suzanne Léger à Oradour Saint Genest (direction commune) (Haute-Vienne), un emploi de directeur adjoint à la direction commune ;
- Institut Le Val Mandé (Val-de-Marne), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle proximité, de la plateforme archipel et de la direction de la qualité, du parcours de l'utilisateur et de l'innovation ;
- EHPAD intercommunal à Fontenay-sous-Bois, établissement public médico-social le Grand Age à Alfortville, EHPAD Fondation Favier à Bry-sur-Marne, Fondation Goulet Bontemps au Perreux-sur-Marne et l'EPSMS intercommunal Les Lilas à Vitry-sur Seine (direction commune) (Val-de-Marne), un emploi de directeur délégué en charge de l'EHPAD « Le Grand Age ».

Le contenu des emplois, les enjeux fondamentaux des établissements, les qualités attendues des candidats et le grade qu'ils doivent détenir sont précisés dans les offres d'emplois accessibles sur le site internet du CNG à l'adresse suivante : <https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements> (rubrique « Directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux », sous-rubrique « Avis de vacances d'emplois des directeurs adjoints »).

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de l'article L. 5 (2° à 6°) du code général de la fonction publique :

1. Les directeurs ou directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel.
2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l'année 2024, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire.
3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
 - un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciaire de ce corps ;
 - la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire ;
 - un avis motivé de l'autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs ou directrices d'hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-d3s-da@sante.gouv.fr

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.